

Votants : 89

Convocation du Conseil de Communauté :  
le 5 avril 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 16 avril 2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 15 avril 2013

### FINANCES– FISCALITE DIRECTE LOCALE - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2013 - MISE EN RESERVE DE TAUX

#### Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Joël BOURCHENIN, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOURE, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Anthony BONNIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Michèle COURT, Annie COUTUREAU, Patrick DELAUNAY, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL à Geneviève GAILLARD, Elisabeth MAILLARD à Joël MISBERT, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Bernard JOURDAIN à Amaury BREUILLE, Marie-Christelle BOUCHERY à Jacques MORISSET, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Alain CHAUFFIER à Gilbert GOLAZ, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Didier DAVID à Alain PARROT, Annick DEFAYE à Josiane METAYER, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne LABBE à Jean-Louis SIMON, Virginie LEONARD à Nicole GRAVAT, Aurélien MANSART à Gérard ZABATTA, Claire RICHECOEUR à Georges BERDOLET, Pierre RIGAUDEAU à Jean-Luc MORISSET

#### Titulaires absents suppléés :

Anita JAGOUEX par Michèle COURT, Francis THIBAUDAULT par Anthony BONNIN

#### Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Jacky AUBINEAU, Patrick BERNACCHI, Emmanuel GROLLEAU, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR

#### Titulaires absents excusés :

Stéphane PIERRON, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Olivier MARIE, Gérard GIBAUT, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Christian GRELIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Virginie LEONARD, Aurélien MANSART, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU

**Président de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 AVRIL 2013**

### **FINANCES – FISCALITE DIRECTE LOCALE - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2013 - MISE EN RESERVE DE TAUX**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, supprimant la Taxe Professionnelle, instituant pour l'exercice 2010 uniquement une Compensation Relais versée par l'Etat aux collectivités territoriales et EPCI, la remplaçant à partir de 2011 par de nouvelles taxations dont la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, transférant la Taxe d'Habitation, les Taxes Foncières, la Taxe additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties, la Taxe sur les Surfaces Commerciales,

Vu les lois de finances et lois de finances rectificatives pour 2010, 2011 et 2012, la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 et le Code Général des Impôts,

Vu le montant du produit fiscal 2012 de cotisation foncière des entreprises voté par le Conseil de Communauté, soit 9.776.114 €, correspondant au taux d'imposition de 26,35 %,

Vu la délibération du 17 décembre 2012 sur la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises à partir de 2013,

Vu le Budget Primitif 2013 approuvé par le Conseil de Communauté le 17 décembre 2012,

Vu les bases fiscales prévisionnelles 2013 notifiées par les services de l'Etat,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 5 avril 2012, décidant la mise en réserve de 6,61% concernant le taux de CFE : le Préfet des Deux Sèvres a, le 5 octobre 2012, par une requête enregistrée au Tribunal administratif de Poitiers, sollicité la suspension de ladite délibération, et par une requête séparée, son annulation.

Vu l'ordonnance du 2 novembre 2012 du juge des Référé du Tribunal Administratif de Poitiers prononçant la suspension de la délibération du 5 avril 2012,

Considérant que ce dossier n'a pas encore été jugé sur le fond,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 15 avril 2013, fixant le taux d'imposition 2013 de la Cotisation Foncière des Entreprises à 26,37%,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Décider de conserver la mise en réserve de taux à hauteur de 6,61% votée le 5 avril 2012,
- Préciser que la présente délibération est prise à titre conservatoire dans l'attente d'une décision au fond définitive,
- Préciser que si la délibération du 5 avril 2012 était jugée illégale, la présente délibération ferait l'objet d'une régularisation dans le sens indiqué par le juge.

**Motion adoptée par 77 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 12.**

Pour : 77  
Contre : 0  
Abstention : 12  
Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20130415-C10-04-2013-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2013  
Date de réception préfecture : 16/04/2013